

# Je m'informe

► Le site de l'académie de Nice



► Internet sans crainte : des ressources pour vous accompagner



- Les instances de l'établissement pour proposer des actions :
- le Conseil d'Administration (CA)
  - le Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté et à l'Environnement (CESCE)
  - le Conseil de la Vie Collégienne (CVC)

► Les élèves ambassadeurs de la lutte contre le harcèlement scolaire

- Les actions de sensibilisation :
- le prix Non Au Harcèlement
  - la journée nationale de lutte contre le harcèlement scolaire
  - le Safer Internet Day

*Les parents d'élèves peuvent s'investir dans la vie de l'établissement pour mener des actions fortes.*

# Je (sur)veille

► Le cadre légal : âge d'accès aux réseaux



► Comment en parler à la maison ?



Majorité numérique  
**15 ans\***

\*surveillance des parents conseillée

*Possibilité, avec l'accord et la surveillance des parents, de s'inscrire sur certains réseaux sociaux à partir de 13 ans.*

Les outils que propose le collège pour que les enfants communiquent de manière sécurisée : l'Espace Numérique de Travail (ENT)

# Je connais la loi

► Loi du 26 juillet 2019



► Loi du 2 mars 2022



► Décret du 16 août 2023



► Le harcèlement scolaire est puni de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende lorsqu'il a causé une incapacité totale de travail inférieure ou égale à huit jours ou n'a entraîné aucune incapacité de travail. « Les peines sont portées à cinq ans d'emprisonnement et à 75 000 € d'amende lorsque les faits ont causé une incapacité totale de travail supérieure à huit jours. Les peines sont portées à dix ans d'emprisonnement et à 150 000 € d'amende lorsque les faits ont conduit la victime à se suicider ou à tenter de se suicider. »

## Bienvenue en 6<sup>ème</sup> !

*Pour le bien-être de votre enfant qui rentre au collège*

**NON AU HARCÈLEMENT**

Ce document a été réalisé dans le cadre d'un groupe de travail composé de parents d'élèves.



# J'identifie

En milieu scolaire, le harcèlement est le fait, pour un/une élève ou un groupe d'élèves, de faire subir de manière répétée à un/une camarade des propos ou des comportements négatifs voire violents.

• Le harcèlement a pour effet de porter atteinte à la dignité d'une personne et de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant.

• Avec le développement des nouvelles technologies et des réseaux sociaux, il dépasse le cadre scolaire et affecte aussi les jeunes à travers le cyberharcèlement.

• Les victimes sont souvent seules face à cette menace diffuse.

Pour le repérer à la maison : la grille des signaux faibles



Comment en parler avec son enfant ?



# J'agis

Je pense que mon enfant est la cible de harcèlement (ou de cyberharcèlement) :

- ▶ Je rassure mon enfant.
- ▶ Je contacte l'équipe ressource du collège.

Rôle de l'équipe ressource du collège :

- ▶ Accompagner et protéger mon enfant.
- ▶ Travailler au traitement des situations de harcèlement ou de cyberharcèlement.

Mon enfant est impliqué ou a connaissance d'une situation de harcèlement :

- ▶ J'informe le ou la conseiller(e) principal(e) d'éducation ou les assistants d'éducation.
- ▶ J'échange avec mon enfant sur la question du harcèlement en abordant notamment ses conséquences.

De plus : le 3018 est à votre écoute 7j/7 de 9h à 23h.



# Je partage

Dans le collège :

▶ Coordonnateur de l'équipe ressource pHARe :

- .....

▶ Membre de l'équipe ressource pHARe :

- .....
- .....
- .....
- .....
- .....

▶ Parents ambassadeurs le cas échéant :

- .....
- .....
- .....
- .....
- .....

Le 3018 :



Le pôle académique :



Les premiers acronymes à déchiffrer au collège :

CPE : Conseiller (ère) principal (e) d'éducation

AED : Assistant (e) d'éducation

PsyEN : Psychologue de l'éducation nationale

AS : Assistant (e) sociale